LES RELATIONS ENTRE LES ÉGLISES DES GAULES ET LE SIÈGE APOSTOLIQUE (440-604)

ÉTUDE DE LA CORRESPONDANCE ET DE SA RÉCEPTION JUSQU'A GRATIEN

PAR

MIREILLE-BÉNÉDICTE BOUVET

maître ès lettres

INTRODUCTION

De l'avènement de Léon le Grand, en 440, jusqu'à la mort de Grégoire le Grand, en 604, les Églises des Gaules occupèrent une place importante dans l'activité du Siège apostolique qui dut répondre aux nombreuses sollicitations des évêques, auxquelles s'ajoutèrent, à partir du milieu du VI siècle, celles des souverains. Une législation, mais aussi une déontologie destinée à chaque type de correspondants, furent élaborées au cours de ce siècle et demi; elles connurent une réception abondante qui se prolonge au delà du Décret de Gratien.

SOURCES

La correspondance expédiée et reçue par le pape constitue la source principale. Elle comporte cent soixante lettres conservées, auxquelles s'ajoute près d'une centaine d'autres dont la teneur peut être partiellement restituée. Les sources hagiographiques et les chroniques se sont révélées beaucoup moins riches. Si l'épigraphie n'apporte aucun renseignement utilisable, en revanche les conciles permettent de saisir l'oríginalité du contenu des lettres. Les sources archéologiques n'ont pu être exploitées. Une étude du vocabulaire a été menée à partir des instruments classiques, corroborés par l'utilisation des listings établis par l'Université de Louvain-la-Neuve.

L'étude de la réception s'appuie sur les textes canoniques édités et sur les manuscrits des collections antérieures à Gratien conservés dans les bibliothèques parisiennes. J'ai choisi l'exemple de la Champagne, région où se développa, à la fin du XI^e siècle, une intense activité canonique et pour laquelle j'ai exploité systématiquement les fonds des bibliothèques municipales de Troyes, Châlons-sur-Marne et Reims. L'examen de la bibliothèque de Clairvaux, conservée en grande partie à la Bibliothèque municipale de Troyes, a permis de constater l'importance de la réception des textes étudiés dans les florilèges cisterciens. La recherche a été complétée par quelques sondages effectués sur des œuvres postérieures à Gratien.

CHAPITRE PREMIER

L'ÉVOLUTION DES RELATIONS ENTRE LES ÉGLISES DES GAULES ET LE SIÈGE APOSTOLIQUE (440-604)

La période léonienne (440-468). — Léon le Grand (440-461) affermit les fondements sur lesquels les relations entre les Églises des Gaules et de Rome se développaient depuis Damase (366-384), grâce aux liens qu'il avait noués pendant son séjour à Marseille, alors qu'il n'était encore qu'archidiacre. Diffusant sa conception du Siège apostolique, répondant aux sollicitations sans se laisser entraîner dans les conflits locaux, il ne parvint cependant pas à amener l'épiscopat gaulois à le soutenir au concile de Chalcédoine, faute d'avoir compris la gravité de la crise de 451. Son œuvre législative en Gaule fut achevée par son archidiacre Hilaire qui lui succéda.

La primauté des questions théologiques (494-531). — Le quart de siècle qui suivit la mort d'Hilaire fut marqué par l'absence de relations entre Rome et les Églises des Gaules. La renaissance des discussions hétérodoxes sur les théories augustiniennes de la grâce nécessita l'intervention de Rome qui ne se départit pas de sa prudence en refusant de s'engager à fond dans les controverses, non sans, toutefois, prêter son aide à Césaire d'Arles. Le concile d'Orange (529), dont Boniface II approuva les conclusions, s'inscrivait en fait au cœur d'une vague « pro-romaine ».

Les appels des Gaules. — Le premier tiers du VI^e siècle vit se diffuser en Gaule les usages romains, à l'instigation d'Avitus de Vienne et de Césaire d'Arles, tandis que les souverains francs et burgondes manifestaient une dévotion grandissante à l'égard de l'apôtre Pierre. Aux nombreux appels adressés au Siège apostolique pour qu'il réglât des conflits, somme toute mineurs, de définition de ressorts géographiques et moraux, succéda l'inquiétude quand la querelle des Trois Chapitres menaça de rompre la communion autour de Rome. Les premières sollicitations émanées de l'épiscopat rhodanien insistèrent sur le danger du schisme, puis évêques et rois de l'ensemble des contrées gauloises, à l'exception de l'Ouest, exigèrent que leur fût démontrée l'orthodoxie des papes Vigile et Pélage Ier.

L'ouverture de nouveaux horizons. — Alors que la querelle des Trois Chapitres prenait fin, des habitudes nouvelles s'établirent et modifièrent durablement les fondements des relations entre Rome et les Églises des Gaules, qui devenaient peu à peu une Église franque, sans qu'on puisse déjà parler d'une Église nationale. Le Siège apostolique diversifia ses correspondants, répondant non plus aux seuls évêques, mais aussi aux rois qui le sollicitaient depuis le début du VI^e siècle. L'aire géographique touchée par l'influence romaine s'agrandit, en suivant les axes des anciennes voies romaines. Quatre villes importantes réclamèrent la concession de privilèges honorifiques: Arles obtint le vicariat et le pallium, Autun le pallium seulement; Vienne et Lyon, engagées dans un conflit local et qui ne bénéficiaient pas de l'appui royal, virent leur revendication échouer. Mais, dans la plupart des cas, l'initiative passa à la papauté.

La période grégorienne (590-604). — Premier moine à monter sur le trône de saint Pierre, Grégoire le Grand, après un passage à la préfecture de la Ville et un séjour à Constantinople, accorda une place importante à la Gaule, en particulier à l'Austrasie. L'abondante correspondance qu'il lui adressa (soixante-deux lettres) après la déception orientale porte la marque profonde de deux idées: la dualité intériorité-extériorité et la perspective eschatologique. Cette dernière amena le pape à organiser une structure caritative fondée sur une meilleure organisation du patrimoine de l'Église, défini comme le patrimoine des pauvres. Grégoire promut un effort de conversion intérieure qui s'appliquait aussi bien à chaque individu qu'à l'ensemble de l'Église franque à qui il confia le soin de mener sa propre réforme. Le programme de conversion à l'extérieur concernait les juifs, les païens, dont Grégoire fut le premier à se préoccuper, et les Angles. Malgré les difficultés, l'œuvre de Grégoire fut couronnée de succès, dans la mesure où le concile de Paris (614) et la constitution de la première collection canonique systématique, la Vetus Gallica, ne firent que témoigner de l'obéissance des évêques et des rois. Les régions transalpines devenaient le point d'appui des projets pontificaux.

CHAPITRE II

ÉTUDE DES LETTRES

Construction et genèse des lettres. — Résultat d'un travail conjoint des bureaux de la chancellerie et du pape, les lettres présentent à la fois les caractéristiques d'une littérature juridique, dont l'argumentation s'exprime par un vocabulaire technique hérité de la chancellerie impériale, et de simples épîtres fraternelles, imitées des écrits de saint Paul. L'œuvre de la chancellerie consiste dans l'élaboration d'une typologie où apparaissent le privilège et la lettre de recommandation, et d'un formulaire dont les principaux éléments se retrouvent dans le Liber diurnus. Mais l'absence de cadre rigoureux, alliée à la volonté manifeste de donner un tour amical et personnel, écarte toute sécheresse et toute systématisation, et confère à ces lettres un aspect profondément humain. La chancellerie ne se contenta pas seulement d'enregistrer les écrits, mais constitua une

documentation de plus en plus riche afin de répondre aux sollicitations. L'Écriture, utilisée en particulier selon les Veteres latinae, les conciles et les lettres antérieures sont les principales sources auxquelles elle recourt. Une analyse détaillée fait apparaître, en outre, l'influence exercée par les Pères grecs et latins, notamment Jean Chrysostome connu dans sa traduction latine, et saint Augustin. On peut également déceler des traces de la philosophie païenne christianisée ainsi que du vocabulaire liturgique et monastique. La majeure partie des lettres furent dictées personnellement par chacun des papes qui y laissèrent transparaître leur personnalité. La recherche d'un style musical et imagé témoigne du travail littéraire dont elles furent l'objet.

Le contenu: une déontologie à l'intention des correspondants. Dans ses réponses aux sollicitations venues des Gaules, la papauté ne s'est jamais livrée à un exposé synthétique, mais elle a établi, par touches successives, une déontologie à l'intention de ses destinataires. Pour les évêques, les plus nombreux de ses correspondants, qu'il ne distingua guère par une terminologie particulière, le Siège apostolique insista sur la législation électorale et sur les qualités requises: proche de celui du bon fonctionnaire impérial à l'époque de Léon le Grand, le portrait de l'évêque se teinta de couleurs plus monastiques sous l'influence de Grégoire le Grand. Le mobile de son action reste avant tout la charité. Tandis que l'accent fut mis, au ve siècle et au début du VIe siècle, sur les aspects disciplinaires de l'action épiscopale, deux thèmes majeurs furent développés sous l'influence grégorienne: l'importance de la prédication et le rôle de l'exemplarité. Autour de ce dernier élément fut bâtie la déontologie royale, qui devint un thème de prédilection des lettres quand le Siège apostolique prit l'initiative d'entrer en contact avec les rois francs. Reprenant les éléments constitutifs du portrait de l'évêque, à l'exception de ce qui était propre à l'aspect sacerdotal de la fonction, le portrait du roi n'avait pas grande originalité, mais son importance tient au fait qu'il était la reconnaissance par la papauté du rôle actif que désiraient mener les rois mérovingiens dans la vie religieuse de leur royaume. Les devoirs et qualités des moines qui n'entrèrent dans le jeu des relations que tardivement, à l'instigation de Grégoire le Grand, ne furent guère le propos d'une réflexion.

La rareté des thèmes théologiques. — La papauté n'aborda les thèmes théologiques que sous la contrainte des événements: la défense de l'Incarnation par Léon le Grand, la condamnation du traducianisme par Anastase II, jointe à un exposé sur l'animation (si la lettre en question n'est pas un faux), la défense des théories de saint Augustin par Boniface II et celle des décisions du quatrième concile œcuménique (Chalcédoine) par Vigile et Pélage I^{et}. Toutefois, le relevé des formules religieuses permettent de distinguer différentes images de la puissance divine; législatrice et miséricordieuse sous Léon le Grand, elle apparaît comme justicière et source de crainte sous Grégoire, tandis que Léon, Vigile et Pélage ont mis l'accent, par l'emploi d'un vocabulaire adéquat, sur la réalité de l'Incarnation. L'angélologie reste discrète, mais le diable est fréquemment mentionné sous ses traits de pêcheur et chasseur d'âmes, responsable de la diversitas et des nouveautés contre lesquelles les papes n'ont cessé de mettre leurs correspondants en garde.

Le contenu des lettres marque une évolution sensible: au fur et à mesure que les conciles gaulois établissaient une législation plus précise, les évêques eurent de moins en moins l'occasion de poser des questions sur des points de discipline ecclésiastique (baptême, pénitence, mariage, réglementation des élections épiscopales); le Siège apostolique put ainsi davantage insister sur des aspects déontologiques et spirituels.

CHAPITRE III

LA RÉCEPTION DES LETTRES DANS LA LITTÉRATURE LATINE MÉDIÉVALE

Des extraits des lettres échangées entre Rome et les Églises des Gaules ont été utilisées dans la littérature latine médiévale non seulement en raison de leur valeur canonique, mais aussi, plus rarement, il est vrai, pour leur intérêt spirituel.

Les facteurs de la réception: le rôle de l'auteur. — Le renom de l'auteur joua un certain rôle dans la diffusion des lettres. Parmi les épîtres émanées des Églises des Gaules, seules les requêtes du parti proarlésien, ainsi que les demandes de Césaire d'Arles et d'Avitus de Vienne, furent conservées. Les œuvres de trois papes connurent une réception abondante: Léon, Symmaque, et Grégoire. Les faux attribués aux papes qui exercèrent leur charge entre 440 et 604, et adressés prétendument à l'un ou l'autre des évêques des Gaules, sont répartis uniformément sur chacun des pontificats; ils concernent la concession de privilèges et les problèmes liturgiques, grands absents des sujets abordés par les lettres sincères.

Le seul pape dont l'activité en Gaule ou en relation avec des évêques gaulois ait été connue, est Léon le Grand autour duquel il se forma trois légendes: on lui attribua la consécration du monastère Saint-Cassien de Marseille, épisode imaginaire du voyage qu'il effectua réellement. Certains lui prêtèrent un séjour à Sens et le firent mourir dans cette ville où ses reliques étaient devenues l'objet d'un culte. Enfin, à la suite d'une confusion avec l'antipape arien Libère, on imagina un conflit entre un Léon le Grand qui aurait été arien et Hilaire de Poitiers. Devenu sujet d'exemplum, ce récit donne lieu à une représentation iconographique dans les Heures d'Étienne Chevalier.

Les facteurs de la réception: les sujets. — Les sujets disciplinaires abordés sous le pontificat de Léon et celui de Grégoire servirent beaucoup aux collections canoniques systématiques. La pénitence fut de loin le thème le plus abordé. Des citations extraites des décrétales de Léon à Théodore de Fréjus et à Rusticus de Narbonne sont attestées à toute époque et dans tous les genres littéraires, à l'exception de l'hagiographie, des chroniques, et, curieusement, des summae poenitentiae. La condamnation de la simonie, qualifiée de simoniaca haeresis, expression dont la postérité peut être attribuée à l'action de Grégoire en Gaule franque, fut l'un des thèmes constitutifs de la réforme grégorienne; des éléments du dossier établi par Grégoire furent utilisés jusqu'à la pré-réforme.

D'autres sujets connurent un succès plus épisodique: la législation

concernant les juifs, les élections épiscopales, la définition du culte des images, les vœux monastiques... Les aspects déontologiques n'eurent que peu de succès, qu'ils concernassent les évêques ou les rois.

Les aspects techniques et chronologiques de la réception. — A l'époque carolingienne, l'utilisation des lettres fut rare; elles apparaissent parfois dans les capitulaires épiscopaux et les œuvres d'Agobard de Lyon et d'Hincmar de Reims. Il s'agit alors presque toujours de courts fragments, souvent extraits de la collection Dionysio-Hadriana ou des collections

d'œuvres complètes.

Après une période de silence au Xe siècle, les lettres connurent un net regain d'intérêt à l'époque de la réforme grégorienne, autant dans les collections canoniques que dans les œuvres polémiques. Les arguments étaient extraits directement des collections d'œuvres complètes, preuve d'un travail original de découpage des citations dont certaines ne sont nulle part ailleurs attestées, semble-t-il. Le mouvement qui suscita l'apparition des summae théologiques et canoniques mit en valeur un petit nombre d'extraits, soigneusement découpés, au nombre d'une quinzaine environ, dont il assura le succès pour plusieurs siècles. Le Décret de Gratien, cependant, ne représente pas l'étape définitive de la tradition. Les florilèges cisterciens de Clairvaux n'y ont pas toujours puisé leurs extraits. Dans la suite, les citations deviennent plus allusives, leur origine diplomatique est souvent gommée, sauf peut-être pour celles qui sont extraites du Registre de Grégoire. Le sens fondamental est parfois modifié par l'ajout ou le retrait de quelques termes essentiels. Au XVe siècle, il semblerait que l'œuvre de Léon le Grand ait connu une certaine faveur auprès des érudits attirés par la musicalité de sa langue, tandis que la déontologie royale, jusqu'alors restée à l'écart, inspirait Bernard du Rozier. L'utilisation des lettres et de la législation qui en était issue est encore attestée à l'époque moderne.

CONCLUSION

Deux traits caractérisent les relations entre le Siège apostolique et les Églises des Gaules: d'une part, le respect, depuis le pontificat de Damase, d'une tradition instaurée pour répondre aux sollicitations de l'épiscopat gaulois; d'autre part, une lente évolution, au cours de laquelle l'initiative passa des Églises des Gaules à l'évêque de Rome qui diversifia ses correspondants et préféra l'appui des rois d'Austrasie à la continuation d'amicales relations avec les Églises de la vallée rhodanienne, engourdies par une longue habitude. Durant les siècles ultérieurs, une certaine sélection s'opéra dans la tradition de la correspondance issue de ces relations: les lettres qui traitaient de la pénitence, en insistant sur la miséricorde divine, de la simonie, du rôle de la charité et de la valeur exemplaire des actes connurent un succès mesuré mais certain jusqu'à la fin du Moyen Age.

PIÈCE JUSTIFICATIVE

Index des extraits des lettres utilisés dans la littérature latine médiévale.

ANNEXES

Tableau de présentation des lettres conservées. — Liste des témoins des lettres perdues et teneur restituable de celles-ci. — Index divers des lettres étudiées: noms de personne et noms de lieu; sources; matières traitées; prosopographie des correspondants et des messagers; vocabulaire juridique. — Chronologie.

Le texte comporte des cartes et tableaux à l'appui (activité de la chancellerie pontificale, diffusion de la correspondance, vocabulaire...), ainsi que deux illustrations.

karazin da garen da da da da da. Mari

X